

INFOS UNSS : « plus de sport pour le plaisir et la santé »

L'équipe des enseignants d'E.P.S. vous informe que l'Association Sportive a pour fonction de Permettre à tout élève du Collège **d'approfondir les trois ou les quatre heures d'EPS obligatoires et de découvrir des disciplines sportives qui ne sont pas au programme.**

Au sein de l'établissement, les activités de l'association sportive se déroulent :

1. **durant les pauses de midi : Mardi / STEP puis Zumba (dès Janvier), Jeudi / ATHLETISME (à partir de Décembre),Vendredi / VOLLEY .**
2. **le mercredi matin , de 9 à 10h30 : TENNIS, de 10h30 à 12h : BADMINTON et CROSS (En Octobre, novembre) Après midi de 13H30 à 15H30 : VOLLEY**
3. **Les rencontres inter-établissements de BADMINTON, de CROSS et D'ATHLÉTISME estival, auront lieu le mercredi après-midi.**

L'élève choisira une ou plusieurs activités, il sera mis au courant de sa pratique (entraînements, rencontres inter-établissements, horaires, lieu de rassemblement...) en s'informant :

1. auprès des professeurs d'E.P.S.
2. par voie d'affichage sous le préau du collège ou dans le gymnase.

La licence est obligatoire pour tout élève participant aux activités de l'UNSS (12 €) et pourra être prise en charge par le FSE à hauteur de 6 euros, si l'élève est adhérent.

Par conséquent, tout élève pourra participer aux activités de l'association sportive sous réserve de fournir :

- 1 : l'autorisation parentale ci-dessous 2 : le certificat médical ci-dessous

NB : la participation à l'UNSS est basée sur le volontariat. L'élève choisit une ou plusieurs activités, participe régulièrement aux entraînements. Nous demandons qu'il respecte son engagement lorsqu'il s'inscrit pour une rencontre inter - établissements, de façon à ne pas devoir déclarer forfait ou annuler un bus.

AUTORISATION PARENTALE UNSS

Je soussigné(e) M. ou Mme.....
Autorise mon enfant.....né(e) le Scolarisé (e) en classe de

À participer aux activités de l'UNSS pour l'année scolaire 2013/2014

- J'autorise l'intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin
- J'autorise mon enfant à être photographié(e) à des fins pédagogiques (comptes rendus d'évènements, articles de presse...)
- J'autorise mon enfant à monter dans la voiture de l'enseignant ou d'un parent accompagnateur, pour se rendre aux compétitions ou autres.

Joindre dans une enveloppe nominative :

- le talon « autorisation parentale »
- le certificat médical de non contre-indication aux pratiques sportives de l'UNSS. (voir ci-dessous)
- le chèque de 12 euros ou de 6 euros (si adhérent au FSE), libellé à l'ordre de l'AS du collège Paul Wernert.

Fait à, le.....

Signature des parents :

Nom et téléphone d'une personne à contacter en cas d'urgence:

Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en UNSS année 2013-2014

Je soussigné(e), Docteur en médecine,

Certifie avoir examiné l'élève, né(e) le

Et n'avoir constaté à ce jour, aucun signe apparent contre indiquant la pratique des sports dans le cadre de l'UNSS.

Indiquer éventuellement les sports contre indiqués :

Fait à, le

Cachet et signature du Médecin

